

## DEMANDE D'ABSENCE POUR S'OCCUPER D'ENFANTS OU PERSONNES À CHARGE DANS LE CADRE DE LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE PCU

### ***Objectif***

Permettre à l'employé de s'absenter sans rémunération pour s'occuper d'enfants ou de personnes à charge dont l'établissement de soins est fermé en raison de la COVID-19.

### ***Employés visés***

Tous les employés.

### ***Conditions d'admissibilité à la Prestation canadienne d'urgence PCU***

Selon les conditions énoncées par le gouvernement cette prestation est disponible entre le 15 mars et le 3 octobre 2020 et l'employé doit :

- Avoir arrêté de travailler en raison de la COVID-19;
- Ne pas avoir gagné plus de 1 000 \$ de revenus pendant 14 jours consécutifs pendant la période initiale de quatre semaines;
- Le revenu comprend le revenu provenant d'un congé payé;
- L'employé ne doit pas avoir quitté son emploi volontairement.

### ***Conditions pour avoir droit de s'absenter***

1. Avoir épuisé les dix (10) jours d'absence pour obligations familiales;
2. Avoir épuisé ses crédits maladie rémunérés;
3. L'employé doit compléter une demande contenant les informations suivantes :
  - a. Le nom de l'enfant ou de la personne à charge;
  - b. Le lien de parenté ou de dépendance;
  - c. Le nom de l'établissement qui a fermé ses portes à cause de la pandémie COVID-19;
  - d. Indiquer tous les moyens raisonnables qui ont été pris pour assumer ses obligations et pour limiter la durée du congé;
  - e. Indiquer la date de début et la date prévue de fin du congé pour un maximum de quatre mois;
  - f. S'engager à rembourser l'arrérage des régimes collectifs d'assurance et du régime de retraite.
4. Le gestionnaire doit avoir autorisé l'absence.
5. L'employeur se réserve le droit de mettre fin au congé si les conditions de la pandémie COVID – 19 le lui permettent.

### ***Modalités applicables à l'absence***

- Sauf en ce qui est spécifiquement prévu ci-après, le congé est assimilable à un congé autorisé sans solde et les modalités applicables lors d'un tel congé continuent de s'appliquer.
- Conditions spécifiques :
  - Durant l'absence, les assurances collectives et le régime de retraite se mettent en arrérages et, au retour, une récupération s'effectuera à raison de 6% du salaire de base pour les assurances et 30\$ par semaine pour le régime de retraite.
  - La participation au régime de retraite étant maintenue, à cette fin le code A-410 (congé sans solde autorisé pension) est utilisé.

### ***Administration***

Copie est transmise à la gestion salariale

Formulaire ci-joint

Division relations de travail et avantages sociaux

16 avril 2020

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ABSENCE POUR S'OCCUPER D'ENFANTS  
OU PERSONNES À CHARGE  
DANS LE CADRE DE LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE PCU**

**IDENTITÉ DE L'EMPLOYÉ**

Nom de l'employé(e) :

Matricule :

**IDENTITÉ DE L'ENFANT OU DE LA PERSONNE À CHARGE**

Quel est le nom de l'enfant ou de la personne à charge? \_\_\_\_\_

Quel est le lien de parenté ou de dépendance? \_\_\_\_\_

**IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT**

Quel est le nom de l'établissement qui a fermé ses portes à cause de la pandémie COVID-19? \_\_\_\_\_

**MOTIFS DE LA DEMANDE**

Indiquer tous les moyens raisonnables pris pour assumer vos obligations et pour limiter la durée du congé.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**DURÉE DE L'ABSENCE DEMANDÉE**

Période d'absence demandée :

Date de début :

Date de fin prévue :

**SIGNATURE**

Nom :

Date :

En signant le présent formulaire l'employé s'engage à rembourser l'arrérage des régimes collectifs d'assurance et du régime de retraite.

**Autorisation**

\_\_\_\_\_  
Signature du gestionnaire

\_\_\_\_\_  
Date

Copie gestion salariale : Marie-Lyne Dion